

AVIS AUX FAMILLES FRANÇAISES

Année scolaire 2017-2018 Demande de bourses scolaires

Le conseil consulaire relatif à l'enseignement français à l'étranger qui se tiendra en avril 2017 examinera les dossiers de bourses scolaires concernant :

A – une **première demande**, pour les familles nouvellement installées en Egypte et qui n'ont pas encore sollicité de bourse scolaire.

B – une **demande de renouvellement**, pour les familles ayant déjà formulé une demande de bourse scolaire les années précédentes.

Les familles françaises souhaitant formuler une demande de bourse scolaire peuvent d'ores et déjà retirer un dossier auprès de :

- Consulat général de France au Caire, bureau des bourses -M. Emad SARWAT-, 7B, rue Abi Shammar, Guizeh (ouvert le dimanche, lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30, fermé le mercredi).
- Consulat général de France à Alexandrie (M. Serge MANOURY).
- Lycée français du Caire, à Maadi (M. Antoine LO CUNSOLO).
- Lycée français d'Alexandrie (M. Pierre BERGEOT).
- Lycée International Balzac, à Héliopolis (M. Jamel EL AYACHI).
- Lycée Concordia, El Tagamo el Khamis (M. Francis BELMER).
- Ecole Misr Language School, à Guizeh (M. Bassam NABOULSI).
- Ecole française de Charm El Cheikh (Mme Martine NAFFETAT).
- Ecole française d'Hourghada (Mme Bouchra CHERKAOUI)
- Ecole Voltaire, Desert Road, Caire-Alexandrie (M. Alexandre NEDELEC).
- Collège International Néfertari, route du Caire à Ismaïlia (M. Philippe LAMBERT)
- Collège de la Sainte-Famille, Section française (2nd, Lycée : séries S et ES) (Père Bruno SION).
- Collège de La Salle, Section française (2nd, Lycée : séries S et ES) (M. Magdi ASMAR).
- Collège du Sacré-Cœur de Ghamra, Section française (2nd, Lycée : séries S et ES) (Sœur Geneviève de THELIN)
- Collège de la Mère de Dieu, Garden City, Section française (2nd, Lycée : séries S et ES) (Mme Adèle KHOURY).

Les dossiers devront **obligatoirement être déposés en personne** au Consulat général de France au Caire (M. Emad SARWAT) ou au Consulat général de France à Alexandrie (M. Serge MANOURY), au plus tard le **jeudi 2 mars 2017**.

Tous les justificatifs accompagnants le dossier doivent être rédigés en français ou traduits (traduction libre). Les Consulats généraux de France au Caire et à Alexandrie se réservent le droit de demander, en tant que de besoin, des informations complémentaires auprès des requérants comme auprès de tiers. Aucun document ne sera restitué. M. Emad SARWAT et M. Serge MANOURY se tiennent à la disposition des familles pour toutes informations complémentaires.

Tout dossier incomplet ou remis après le 2 mars 2017 sera automatiquement rejeté.